

1. Concernant le portefeuille de l'agriculture

Les orientations stratégiques en matière de développement du secteur agricole sont développées dans le schéma directeur de l'agriculture 2021 visant principalement à accroître notre sécurité alimentaire en favorisant le développement des filières de productions locales et la consommation des produits de nos terroirs, en cohérence avec l'objectif de développement durable n°2 (ODD) fixé par l'ONU, et en s'appuyant sur la petite agriculture familiale, le développement de pratiques durables et respectueuses de l'environnement, et le soutien accru d'organisations et d'institutions professionnelles renforcées.

Le développement du secteur agricole est mis en œuvre par deux acteurs principaux : la Chambre de l'Agriculture et de la pêche lagunaire (CAPL) et la Direction de l'Agriculture (DAG).

L'activité de la chambre d'agriculture a été rythmée par la reprise de l'ensemble des événements agricoles. Les marchés du terroir, les floralies ainsi que le retour des Matete Fenua dans les îles, à Tubuai et à Raiatea, ont permis de mettre en avant le monde agricole et ses productions tout au long de l'année. Elle a pu accompagner une douzaine d'exposants polynésiens au salon international de l'agriculture de Paris qui fêtait ses retrouvailles avec le public, suite à la longue période de restrictions sanitaires imposée par la COVID 19.

La foire agricole 2022, placée sous le thème « du potager à l'assiette » a été une réussite. Plus de 40 000 visiteurs ont été comptabilisés durant cette dernière édition.

La chambre a poursuivi son action d'information auprès des professionnels : dans la continuité des tutoriels « A tanu ana'e » réalisé en support de la direction de l'agriculture, la chambre a édité le 1^{er} manuel du potager polynésien en janvier 2022. Ce support s'adresse à un public large, de scolaire et de particuliers, afin de partager des techniques et savoirs faire professionnels applicables chez soi.

Un service de stockage en chambres froides est proposé depuis le mois d'août 2022 suite à la remise en fonctionnement des unités de Tipaerui.

La chambre a proposé en 2022 de la vente d'engrais de poisson afin de promouvoir les pratiques de fertilisation naturelle, bon marché et respectueuses de l'environnement.

La CAPL a expérimenté une solution « clé en main » de cage de poisson en bois local (pinus) de forme hexagonale inspirée d'un modèle de référence utilisé par la FAO (Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture) et testée avec succès notamment dans les pays d'Afrique. Présenté lors du Matete Fenua de Raiatea, au mois de novembre 2022, le projet a suscité un véritable intérêt des visiteurs. 2 cages ont été installées respectivement à Opoa (Raiatea) et à Vairao (Tahiti), afin d'étudier la faisabilité et la soutenabilité économique d'une petite exploitation familiale d'élevage de poisson.

Dans sa stratégie de soutien aux communes des Tuamotu pour l'autonomie alimentaire en produits frais, la CAPL a mené plusieurs missions à Arutua afin d'accompagner le Maire et ses équipes, les pêcheurs et les agriculteurs de l'île à produire des légumes et des fruits localement. 2 potagers d'une superficie respective de 2 000 m² ont été installés à Arutua et à Kaukura avec l'appui de la commune.

La CAPL a inscrit dans sa stratégie d'établissement le soutien au développement des filières maraichères des Australes afin d'inciter l'augmentation de la production locale. La culture de la carotte, globalement bien maîtrisée par les producteurs de Tubuai a un potentiel de développement encore important.

Plusieurs missions sur l'île de Tubuai ont été organisées pour accompagner les producteurs à relancer la production de carotte polynésienne. La production totale de carotte locale en 2022 a été de 314 tonnes. L'évolution du prix producteur (de 230 F CFP /kg contre 180 F CFP/kg en 2021) s'explique par l'augmentation du prix des intrants et des charges liées à la main d'œuvre. Les missions organisées aux Australes avaient également pour but de soutenir le développement d'autres cultures maraichères : choux fleur, brocolis, salade, En partenariat avec la direction de l'agriculture, la CAPL a mené un test sur 3 mois pour la transformation de carottes non commercialisables a permis de livrer dans les cantines scolaires de plusieurs communes, notamment Teva i Uta, Paea, Punaauia, Faa, Taputapuatea, plus de 2,5 tonnes de carottes reconditionnées en sachets surgelés de 5 kilos. L'objectif de ces opérations 2022 était de valider un cahier des charges utile pour une future unité de production privée.

La CAPL a réalisé son programme d'acquisition d'engins agricoles prévu pour soutenir les petits agriculteurs ayant des difficultés à mécaniser leur exploitation. Ces 30 engins agricoles (12 dragues de plus 14 tonnes, 8 mini pelles, 4 tracteurs, 5 broyeurs multivégétaux et 1 chariot élévateur) ont été livrés

pour une partie en fin d'année 2022, répartis et mis à disposition des communes concentrant le plus d'agriculteurs afin d'encourager le développement de la production agricole locale.

L'exercice 2022 a été une année de mise en place par suite du renouvellement d'une partie des effectifs techniques de la CAPL. De nouveaux collaborateurs ont été recrutés sur des créations de postes ou suite au départ de plusieurs agents. La capacité d'accompagnement a donc été réduite en 2022.

Les opérations de travaux conduites par la DAG ont également été fortement impactées par une augmentation considérable des coûts des travaux ce qui a engendré des difficultés et retards pour certains marchés : procédures de marchés à revoir selon les seuils, demandes de crédits complémentaires, ...

Malgré ce contexte peu propice, le nombre d'opérations et projets conduits par la direction de l'agriculture s'est encore accru en 2022 par rapport à 2021, avec au final un **montant d'engagement de crédits en investissement de 3,1 milliards F CFP** (2,9 en 2021) et un montant de **liquidation de 2,144 milliards F CFP** (1,5 en 2021).

Le soutien financier aux exploitations agricoles et entreprises d'agro transformation s'est maintenu en 2022 avec un montant d'aide financière liquidé de 657 millions F CFP en 2022 (682 en 2021), ce qui porte le montant des aides versées depuis 2018 à plus de 2,6 milliards F CFP, dont 1,955 milliards en investissement, traduisant le besoin et la volonté des acteurs privés du secteur d'investir pour développer et moderniser leurs outils de travail.

2. Concernant les portefeuilles du domaine et du foncier

Le programme des affaires foncières se concentre sur les axes stratégiques que sont la dématérialisation, l'aménagement des biens du Pays, et l'accès à la terre pour les familles polynésiennes. L'ensemble de ces axes concourt à améliorer le service rendu à l'usager, au cœur des dispositifs mis en œuvre.

La dématérialisation des différents métiers de la DAF impose à l'administration une triple réforme : réglementaire, informatique et métier. Un important chantier a ainsi été lancé en 2022 à la Recette conservation des hypothèques visant à terme à simplifier les procédures entre les notaires, l'administration et l'usager.

Les aménagements de sites du Pays se sont pour leur part poursuivis avec le lancement de chantiers aux Marquises et l'aboutissement de réalisations sur Tahiti. Les objectifs de sécurisation et de valorisation du domaine public et du domaine privé sont maintenus afin que leur réalisation continue de bénéficier aux polynésiens. L'accession à la terre, promue par les dispositifs de titrement Rurutu et Rimatara ainsi que par l'aide à la sortie individuelle à l'indivision (AIS) connaît une progression réelle depuis leur mise en œuvre.

Le dispositif a été recentré sur l'incitation au partage amiable. Le médiateur foncier ou l'avocat sont amenés à jouer un rôle prépondérant dans les règlements de ces situations. De plus, afin de responsabiliser les bénéficiaires, il est prévu l'interdiction de vendre la terre partagée à l'extérieur de la famille pour une durée de 30 ans.

La LP n°2022-19 du 04 mai 2022 portant modification de la loi du pays n° 2018-25 du 25 juillet 2018 portant réglementation générale des droits d'enregistrement et des droits de publicité foncière a permis d'introduire dans la réglementation en vigueur deux nouveaux cas d'exonération des droits d'enregistrement et de publicité foncière. Elle sera accordée sous la condition que le donataire s'engage à conserver l'immeuble dans son patrimoine et à maintenir sa destination à la pratique du culte, à l'animation de la jeunesse et à la pratique sportive, aux activités d'enseignement général et professionnel ou à la poursuite de ses missions sociales et/ou éducatives dans le cadre de son objet social pendant un délai de dix (10) ans.

3. Concernant le portefeuille de la recherche

L'orientation stratégique qui fonde l'action du ministère en charge de la recherche est de faire du Pays un site reconnu, performant et attractif (« hub ») en matière de recherche scientifique pluridisciplinaire et un lieu privilégié pour la démonstration, le développement et le déploiement de technologies innovantes et pertinentes dans le bassin Pacifique, considéré comme une région hautement stratégique avec d'importants enjeux environnementaux, socio-économiques, culturels et géopolitiques.

La stratégie de l'innovation 2030 de la Polynésie française définit les secteurs et les instruments qu'il conviendra de développer en Polynésie française, au titre de financements propres mais également

dans le cadre du prochain outil contractuel Etat-Pays, et sans doute au-delà. Elle donne corps aux actions menées en 2022 sous le terme « d'économie de la connaissance ».

Aussi, les actions menées en 2022 à ce titre ont permis à la communauté de recherche de s'organiser et de proposer des projets transformants au travers des programmes France 2030 tels que :

- Narua du programme Excellences (11,3 millions € soit 1,3 milliard F CFP) qui conduira à repenser l'offre de formation initiale et continue de sorte à l'adapter aux besoins du Pays. La recherche contribue à cet effort en proposant notamment des formations par la recherche et en proposant l'appui par la recherche aux politiques publiques ;

- Nahiti lauréat de la première phase de l'appel à manifestation d'intérêt du plan d'innovation Outre-Mer (PIOM) et dont le projet définitif a été déposé en réponse à l'appel à projet du PIOM et est toujours en évaluation ; Nahiti propose de structurer un écosystème de l'Innovation en Polynésie française.